



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **PRESS RELEASE**

#### **« LA PLETHORE DES TESTS DE RECRUTEMENT »**

Papi, Alter Ego, Neopi-R..... autant de noms pour qualifier des tests destinés à évaluer les candidats avant de recruter !

Les entreprises disposent de batterie de tests, des plus pertinents aux plus controversés.

A la différence d'un test psychologique, la graphologie ne se base pas sur des réponses personnelles ou des connaissances supposées acquises pour déterminer le profil d'une personne, mais sur l'écriture, unique à chacun d'entre nous.

La **GRAPHOLOGIE** apporte un éclairage intéressant sur les composantes de la personnalité, les formes d'intelligence et d'activité, les potentiels, et les dispositions professionnelles.

Accusée par la psychologie officielle de n'être pas scientifique et de ne reposer sur rien de vérifiable, la graphologie fait pourtant partie des sciences humaines appliquées au même titre que la psychologie qui n'est pas non plus une science exacte.

Les tests psychologiques comme la graphologie ont pour but de réduire le taux de risques d'erreurs inhérents à toute tentative d'évaluation de l'être humain.

En psychologie, nous interprétons les comportements, or le fait d'écrire est un comportement, analysable comme tout autre comportement.

Les études qui mènent au diplôme de Graphologue reposent sur une technique très précise qui se réfère notamment à une classification minutieuse des rapports entre les signes graphiques et les caractères.

La technique graphologique est constituée de diverses approches théoriques et pratiques toutes complémentaires, expérimentées, vérifiées et validées.

La graphologie constitue une protection pour la personne analysée car elle est une étude objective de l'individu quelque soit ses origines socio-culturelles.

Depuis novembre 2001, la graphologie est reconnue par l'AFNOR en tant qu'outil d'aide à la sélection professionnelle et ayant sa place parmi les techniques utilisées dans le processus du recrutement.

Les engagements « qualité » du Cabinet Conseil en Recrutement sur ses moyens concernant les Graphologues sont :

- Ø une formation initiale supérieure de 3 ans minimum ou une expérience professionnelle de 10 ans dans les sciences humaines
- Ø une formation spécialisée à la graphologie de 3 ans minimum
- Ø une connaissance du milieu de l'entreprise
- Ø une expérience professionnelle de 3 ans minimum ou un tutorat de 3 ans
- Ø le respect du code de déontologie professionnelle.

Les entreprises ne seraient pas aussi demandeuses de graphologie s'il s'agissait d'une discipline totalement fantaisiste !

**Bertram DURAND**

*Président S.E.G.P.*

Tél. : 01 44 34 23 23 ou 0820 000 193

**Alexandra SEBBAN**

*Responsable Communication S.E.G.P.*